



Définition

L'organisation administrative est le mode de structuration et de fonctionnement d'un État.

En Côte d'Ivoire, elle repose sur deux principes :

- **La déconcentration administrative.**
- **La décentralisation administrative.**



Sources de financement

- Impôts locaux
- Taxes diverses
- Patentes
- Subventions de l'État
- Dons et prêts

DATES CLES

- 28 septembre 2011 : Réorganisation des districts.
- 13 décembre 2012 : Réforme des collectivités territoriales.
- 5 août 2014 : Loi d'orientation sur l'organisation territoriale.

A RETENIR ABSOLUMENT

- ✓ L'organisation administrative ivoirienne repose sur la déconcentration et la décentralisation.
- ✓ La déconcentration confie des responsabilités à des représentants nommés par l'État.
- ✓ La décentralisation donne des pouvoirs à des collectivités dirigées par des élus.
- ✓ Les principales collectivités territoriales sont la commune et la région.
- ✓ Les impôts participent au financement du développement local.

	La déconcentration administrative	La décentralisation administrative
Définition	Transfert d'une partie du pouvoir central à des représentants de l'État nommés sur l'ensemble du territoire.	Transfert de certaines compétences de l'État à des collectivités territoriales administrées par des élus.
Circonscriptions administratives, administrateurs et organes	• District → Ministre-Gouverneur • Région → Préfet de région • Département → Préfet • Sous-préfecture → Sous-préfet • Village → Chef de village	• Commune - Conseil municipal - Maire - Municipalité • Région - Conseil régional - Président du Conseil régional - Bureau du Conseil régional - Comité économique et social régional
Objectifs	• Rapprocher l'administration des populations. • Appliquer les décisions de l'État sur tout le territoire. • Alléger les tâches du pouvoir central. • Favoriser le développement régional. • Renforcer la cohésion sociale.	• Faire participer les populations à la gestion locale. • Améliorer le cadre de vie. • Favoriser le développement local. • Réduire les disparités régionales.
Insuffisances	• Disparités régionales persistantes. • Certaines sous-préfectures peu fonctionnelles. • Déséquilibre dans le découpage administratif. • Faible présence de l'État dans certains domaines.	• Cumul de fonctions par certains élus. • Faible participation des populations. • Transfert lent des compétences. • Difficultés financières des collectivités. • Contrôle citoyen insuffisant.

